

MANQUEMENTS GRAVES DE VOTRE EMPLOYEUR ? TOUT SAVOIR SUR LA PRISE D'ACTE DE RUPTURE DE VOTRE CONTRAT DE TRAVAIL

PUBLIC CONCERNE

GRH/RRH/DRH – Chef d'entreprise/Dirigeant – Responsable d'équipe/Manager – Institutions représentatives du personnel – Organisations syndicales et patronales – Associations – Professions libérales (comptables, avocats, experts...)

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLE REQUIS

Aucun prérequis formalisé en termes de certification, diplôme ou formation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les différentes obligations liées à la prise d'acte de rupture de votre contrat de travail
- Maîtriser les avantages et les écueils de la prise d'acte de rupture de votre contrat de travail
- Sécuriser tout risque de contentieux prud'homal

FORMATION ET TARIF

Lieu de formation : Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Paris et Toulouse.

Durée : 1 jour (7heures)

Tarif : 690 € H.T.

CONTENU PEDAGOGIQUE

I- Qu'est-ce que la prise d'acte de rupture d'un contrat de travail ?

- Situer la prise d'acte de rupture d'un contrat de travail par rapport au licenciement, à la démission, à la résiliation judiciaire et à la rupture conventionnelle
- Savoir identifier les critères

II- Mise en place de la procédure de rupture

- Maîtriser les étapes-clés
- Le calendrier de la procédure à respecter

III- Vos obligations et les risques

- Les risques de la prise d'acte
- L'indemnisation de la rupture
- Le contentieux prud'homal